

UGUEN Mathilde

De: UGUEN Mathilde
Envoyé: jeudi 17 novembre 2022 15:45
À: HERVE Anne-Sophie
Objet: TR: PC 86194 22 X0119@- CONSULTATION

Suivi:	Destinataire	Réception
	HERVE Anne-Sophie	Remis: 17/11/2022 15:45

De : LORIOUX Eddy <eddy.loriox@grandpoitiers.fr>
Envoyé : mardi 15 novembre 2022 16:38
À : UGUEN Mathilde <mathilde.uguen@grandpoitiers.fr>
Objet : RE: PC 86194 22 X0119@- CONSULTATION

Bonjour Mathilde,

Tout d'abord, pour les vélos spéciaux, il est recommandé d'avoir :

- Au moins une place de stationnement pour vélos spéciaux à partir de 20 places et 1 supplémentaire par tranche de 30 places (lieu de travail tertiaire sans public)
- Les dimensions minimale suivantes :
 - o Plusieurs places côte à côte : 2,5 m x 1,0 m
 - o Un place isolées : 2,5 m x 1,2 m
- Une attache à hauteur de 0,3 à 1,0 m du sol (barre, anneau...)

Vu les éléments fournis, chaque places vélo ne fait que 37 cm de large par 2 m. Aucune place vélo spéciaux ne peut donc être considérée ici.

De plus, les places de stationnement vélo sont trop étroite, il est recommandé que leur largeur soit de 75 cm ou 52,5 cm en cas de rangement par paire (appuis vélo).

Par ailleurs, il serait plus intéressant d'avoir la même répartition des places de stationnement vélo que celle des places VL pour une meilleure desserte du site et ainsi éviter la circulation de piéton entre le stationnement vélo de la cellule 2 et les cellules 1 et 3.

Cordialement,

Eddy LORIOUX

Chargé de mission aménagements et stationnements vélo
Direction Générale Transition écologique | Mission Vélo
Tél : 05 49 41 92 09 (Poste 6 32 09)
eddy.loriox@grandpoitiers.fr

Grand Poitiers Communauté Urbaine

Hôtel communautaire - 84, rue des Carmélites - 86000 Poitiers
Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.